



Les évaluations d'école : c'est toujours non !

La Directrice Académique a organisé des groupes de travail concernant les « projets d'école » avec les organisations syndicales représentatives au CSAD. Le premier avait eu lieu le 9 novembre, un deuxième s'est tenu le mardi 28 novembre et le dernier doit se tenir le 11 janvier 2024.

Étaient présents le SNUDI-FO 94, la FSU-SNUipp 94, le Se-UNSA 94. La CGT Éduc'action 94 était excusée.

Pour la Direction académique étaient présentes : Mme Bazzo (IA-DASEN, au premier groupe de travail), Mme Lorin (IEN adjointe à l'IA-DASEN), M. Havard et Mme Wilson (IEN). L'administration rappelle les 3 axes fixés par la DASEN :

- la définition de ce qu'est un projet d'école ;
- la procédure : comment le préparer et le travailler ;
- le calendrier.

1^{er} GT du 9 novembre

Madame la Directrice Académique, qui présidait le premier groupe de travail du 09/11/2023, a expliqué qu'ayant été rédigés en 2020, les projets d'école doivent donc désormais commencer à être réécrits.

Elle a affirmé vouloir établir un dialogue avec les organisations syndicales représentatives sur la définition du projet d'école, de ses modalités de rédaction et de son champ d'action.

Elle a expliqué que, si l'écriture des projets d'école était jusque-là synchronisée sur le département, cela n'avait pas forcément vocation à se maintenir en l'état. En outre, elle souhaitait que l'écriture des projets d'école se fasse au regard des rapports rédigés par des évaluateurs externes tout en disant que le terme « *d'évaluation d'école* » choisi par le Conseil de l'Évaluation de l'École (CEE) « *posait problème et prêtait à confusion* »... **Pour le SNUDI-FO 94 et la FSU-SNUipp 94, faute de pouvoir s'appuyer sur des textes réglementaires pour mettre en place les évaluations d'école qui sont massivement rejetées par les collègues, la Directrice Académique cherchait à les réintroduire via les projets d'école !**

Face à ces tentatives, le SNUDI-FO 94 et la FSU-SNUipp 94 n'ont cessé de défendre le mandat de la motion adoptée à l'unanimité des 580 participants à la RIS intersyndicale SNUDI-FO, FSU-SNUipp, CGT Éduc'action, Sud éducation et CNT-Éducation du 11 octobre 2023, contre les évaluations d'écoles.

Le SNUDI-FO 94 et la FSU-SNUipp 94 ont rappelé que, contrairement aux évaluations d'école, les projets d'école, instaurés par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, sont clairement encadrés par la circulaire n°90-039 du 15 février 1990 et le décret 90-788 du 6 septembre 1990. Tout y est, inutile d'inventer une nouvelle usine à gaz concernant les « évaluations d'école » pour réécrire les projets d'école. La loi prévoit déjà que le projet d'école définissant « les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux », soit validé par l'IEN de circonscription et soit présenté en conseil d'école aux représentants de la communauté éducative. Leur durée est de 3 à 5 ans.

Nos organisations syndicales soutiennent les collègues qui :

- **refusent de participer aux évaluations d'écoles. C'est un outil managérial, qui ressemble plus à une « réunion qualité » ou un audit d'entreprise qu'à une véritable réflexion autour du projet d'école, dont les lieux d'élaboration et de réflexion sont déjà prévus par le Code de l'éducation « le projet est adopté par le conseil d'école, sur proposition de l'équipe pédagogique » ;**
- **refusent d'être dessaisis de l'écriture des projets d'école par des évaluateurs extérieurs ;**

- **refusent la remise en cause du cadre national de l'École publique et de leur statut avec la multiplication de projets territoriaux imposés à chaque école dans la droite ligne de l'expérimentation marseillaise.**

2^{ème} GT du 28 novembre

Le SNUDI-FO 94 et la FSU-SNUipp 94 prennent acte qu'après que la rectrice elle-même ait reconnu le 12 octobre dernier en CSA-A que ces documents de cadrage ne faisaient pas partie du bloc réglementaire, que la DASEN ait à plusieurs reprises reconnu que le terme « *d'évaluation d'école n'était pas bon et devait être abandonné* », l'administration a écarté désormais lors de ce 2^{ème} GT le terme même « *d'auto-évaluation* » issu du Vademecum en parlant de « *portrait de l'école* ». De même, l'IEN adjointe à l'IA a reconnu que le Vademecum et les annexes édités par le Conseil d'évaluation de l'École « *n'ont pas de cadre réglementaire* ».

La demande de Madame la Directrice Académique est donc d'effectuer un simple travail de bilan du précédent projet d'école, confronté à des données statistiques accessibles aux directeurs (dans l'application Archipel) ainsi qu'aux résultats des évaluations CP/CE1/CM1. Ce « portrait de l'école » devrait, selon eux, aider à la rédaction du projet d'école !!

Pour nos organisations syndicales, le travail de préparation de réécriture du projet d'école doit notamment écarter la réalisation de questionnaires à destination des parents, voire des élèves, et toute présence d'un IEN externe, d'une autre circonscription, qui n'est pas le supérieur hiérarchique des collègues.

Nos organisations syndicales ont également insisté sur la place de l'IEN et de l'équipe de circonscription dans le processus de réécriture des projets d'école, plutôt qu'un aréopage de « *personnalités* » parachutées, inconnues des collègues et choisies par un IEN d'une autre circonscription sans savoir à quel titre elles interviendraient sur l'école.

La réécriture des projets d'école doit donc se faire en appliquant strictement le décret de 1990 et être élaboré par l'équipe enseignante en dehors de toute pression extérieure et validé par l'IEN de la circonscription.

Le SNUDI-FO 94 et la FSU-SNUipp 94 ont par ailleurs pointé la question du temps de travail, les 108h étant largement dépassées par la totalité des collègues. Lors du 2^{ème} GT, l'IEN adjointe à l'IA a concédé que le travail de préparation à la réécriture du projet d'école permettrait aux équipes de récupérer « *6h comptabilisées comme du temps formatif, voire plus à la demande des équipes* ».

Pour nos organisations syndicales, l'administration considérant ce travail de préparation à l'écriture du projet d'école comme du « *temps formatif* », il doit pouvoir en conséquence englober la totalité des 18h de formation.

Nous n'acceptons pas que les évaluations d'écoles que les collègues « ont repoussé par la porte » en s'appuyant sur la motion commune adoptée par la RIS des 580, reviennent d'une manière ou d'une autre « par la fenêtre » à l'occasion de la discussion du projet d'école. Nos organisations syndicales prendront leurs responsabilités le cas échéant.

Un nouveau Groupe de travail doit se tenir le 11 janvier 2024.

Pour faire un point d'étape avec les collègues, le SNUDI-FO, la FSU-SNUipp et la CGT-Éduc'action invitent les collègues à une nouvelle visio-RIS intersyndicale départementale :

mercredi 10 janvier de 9h30 à 12h30

Informons-nous, rassemblons-nous de tout le département, pour faire échec à la mise en place des évaluations d'écoles dont nos organisations syndicales départementales demandent l'abandon !

Pour vous inscrire et recevoir le lien :

[Visio RIS intersyndicale](#)

[Les évaluations d'école : c'est toujours non ! – Google Forms](#)